



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C modifié par le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2024-08

Article 1 : Le jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est ainsi constitué pour la session 2024 :

Présidente du jury : Mme Nathalie DEPARDIEU, secrétaire générale adjointe, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Christophe COSTA, attaché principal d'administration, Université - Poitiers
- M. Franck DERANTY, attaché d'administration hors classe, Lycée Marcelin Berthelot - Châtelleraut
- M. Arnaud DUVAL, attaché d'administration, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme Céline GAUTRON, attachée d'administration, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme Delphine JAUD, ingénieure d'études, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- M. Jean-Charles LINIER, chef de la division des personnels enseignants, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme Aurélie ROQUEFORT-VINEL, attachée d'administration, Lycée Camille Guérin - Poitiers
- M. Gilles SOUCHET, attaché principal d'administration, Université - Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 avril 2024

Bénédicte Robert

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Poitiers

JEAN-JACQUES VIAL